ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 128754

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les prérogatives du tribunal de commerce en matière de plan de sauvegarde pour les sociétés. Il suggère que le tribunal de commerce puisse statuer pleinement comme un juge. À la validation du plan de sauvegarde, le tribunal de commerce aura une compétence d'appui auprès des banques, qui seront sollicités directement sous son autorité de manière à les inciter à accorder les emprunts qui lui sembleront nécessaires à la continuation de l'entreprise.

Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller
Circonscription : Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 128754
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Justice et libertés
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1488
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)